

## Contestation de la représentativité de l'OTRE, un acharnement stérile et loin des intérêts des entreprises



[vc\_row][vc\_column][vc\_column\_text]

L'OTRE subit depuis plus de dix ans un véritable acharnement de la part de fédérations patronales de la branche contestant par tous les moyens sa représentativité. Pourtant, dès 2009, puis en 2012, elle a été la seule fédération à fournir au ministère du travail des éléments précis permettant de démontrer sa représentativité. C'est hélas sur la base de ces éléments que ses opposants ont construit pas à pas leur contestation devant les tribunaux.

Ces fédérations évoquent la non-application par le ministère du travail de règles en vigueur qu'elles ne sont jamais imposées à elles-mêmes. En effet, ces six fédérations (CNSA, CSD, FEDESFI, UNOSTRA, FNTV et FNTR) n'ont jamais répondu à une enquête de représentativité et ne détiennent aucune affirmation écrite de leur reconnaissance par le ministère du travail. Elles n'ont même jamais recherché à prendre l'initiative de le faire, s'appuyant sur une pseudo reconnaissance mutuelle qui leur permet de se répartir entre « bons » amis les sièges dans les instances paritaires de la branche.

Et pour cause, l'OTRE constate que contrairement à elle, la FNTV, la CSD, l'UNOSTRA, la CNSA et la FEDESFI n'ont pas déposé de dossier de représentativité répondant aux nouvelles exigences de la loi du 5 mars 2014 qui fixe enfin des règles de représentativité applicables à tous. Elles ne seront donc plus représentatives à publication de l'arrêté attendu ce printemps.

La reconnaissance de l'OTRE par le monde institutionnel et professionnel est indiscutable. Six autres fédérations siégeant en commission paritaire (UNION TLF, FEDIMAG, FNAP, FNAA, FNTS et CNSERT) l'ont bien compris et n'ont jamais contesté la représentativité de l'OTRE.

Les attaques incessantes subies par l'OTRE ont contribué à renforcer sa détermination et à accélérer son développement. Plus que jamais, l'OTRE sera à la publication des résultats de la loi du 5 mars 2014 la seule fédération regroupant des PME, sans influence des grands groupes du transport à capitaux financiers.

L'OTRE participera de nouveau aux négociations collectives lors de la prochaine commission paritaire qui se tiendra le 7 mars 2017 et pour laquelle, elle est convoquée.

[/vc\_column\_text][/vc\_column][/vc\_row][vc\_row][vc\_column][vc\_single\_image  
image="2658"][/vc\_column][/vc\_row]